

VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE
Charente-Maritime

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 mars 2023

(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil municipal a été faite le 24 mars 2023.

PRESENTS : Stéphane VILLAIN - Régis LEBAS - Lynda BEAUJEAN - Thierry COULON - Nathalie MARTIN - David LABICHE - Muriel GILLIUM - Morgan MOREAU - Jean-Luc STAUB - Céline VIRLOGEUX - Nicolas TREILLARD - Guillaume LHERITIER - Nathalie OGIER - Laurent MARIEN - Guillem TEXIER - Valérie DELARUE - Manuel DOMINÉ à partir de 18h52 - Carine COLLEDGE - Stéphanie MORINIERE à partir de 18h44 - Cynthia VASSORT à partir de 19h04 – Candy DION - Christine COUSIN - - Philippe DE LAPORTE.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS : Pascal MONNET par Thierry COULON - Valentine GÉNITEAU par Muriel GILLIUM - Thi DUONG par Morgan MOREAU - Cynthia VASSORT par Jean-Luc STAUB jusqu'à de 19h04 - Julie CAZEAUX par Valérie DELARUE - Marie MOUFFOKES par Guillaume LHERITIER - Jean-Luc BULET par Christine COUSIN.

Secrétaire de séance : Carine COLLEDGE

Stéphane VILLAIN ouvre la séance en remerciant Céline VIRLOGEUX et le Lions Club de Châtelailлон-Plage qui a soutenu et financé le projet de l'association enfance et adolescence, en offrant l'éclairage par des dalles lumineuses et décoratives pour les chambres des enfants hospitalisés à Rochefort.

Cette action a pu aboutir grâce à la journée organisée par le Lions Club et qui s'est déroulée en septembre dernier.

Stéphane VILLAIN annonce qu'un préavis de grève a été déposé par les syndicats CGT e FO d'URBASER Environnement, prestataire des collecte des ordures ménagères de la CDA à partir du 4 avril 2023 pour une durée indéterminée.

Enfin Stéphane VILLAIN procède à l'appel des élus, et fait approuver le compte rendu du 28 février 2023.

1-CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

Nomenclature actes : 7.5.1

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité cette demande de subvention.

2-TRAVAUX DE RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC DE CHATELAILLON-PLAGE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Nomenclature actes : 7.5.1

Le Conseil municipal unanime approuve ces demandes de subventions.

3-DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les orientations budgétaires.

4-FESTIVAL INTERNATIONAL DU CERF VOLANT ET DU VENT 2023 - CREATION ET MISE 0 JOUR DES TARIFS

Code nomenclature : 1.3.3

Le Conseil municipal à l'unanimité valide cette nouvelle grille tarifaire.

5-ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA SALLE POLYVALENTE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Nomenclature : 1.1.19

Le Conseil Municipal unanime :

- Confirme le choix de la commission d'appel d'offres en retenant l'entreprise choisie ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

6-ACCEPTATION DU LEGS DE MADAME COLETTE BEAUDELIN

Code nomenclature 3-6-3

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à :

- Accepter le legs fait à la Commune de Châtelailлон-Plage par Madame Colette BEAUDELIN aux termes de son testament du 30 mars 2010 ;

Signer tous les pièces et actes s'y rapportant.

7-RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS POUR UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Code nomenclature : 4.2.2.1

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à pouvoir signer les actes d'engagement des agents saisonniers, pour les grades et effectifs suivants :

- **Communication – Station :**
 - 1 poste d'agent d'accueil pour le mini-golf, au grade d'adjoint animation, temps complet,
 - 2 postes d'agents d'accueil pour le mini-golf, au grade d'adjoint animation, temps complet,
 - 1 poste de diffusion de l'information, au grade d'adjoint animation, temps complet,
 - 1 poste d'agent de communication événementiel, au grade d'adjoint animation, temps complet,
 - 2 postes d'animateurs activités sportives, au grade d'animateur, temps complet,
- **Centre de loisirs et Club de plage :**
 - 4 agents d'animation, titulaires du B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), au grade d'adjoint animation, temps complet,
 - 2 agents d'animation, titulaire du B.A.F.A., au grade d'adjoint animation, temps non complet,
- **Police municipale :**

- 3 ASVP (agent de constatation des infractions à l'arrêt et au stationnement des véhicules sur la voie publique), agents agréments par le Procureur de la République, au grade d'adjoint technique, temps complet,
- 2 ATPM (agent temporaire police municipale), au grade d'adjoint technique, temps complet.
- **Services techniques :**
 - 4 agents techniques au grade d'adjoint technique, temps complet.

Monsieur le Maire sera chargé, dans le respect des enveloppes de crédits prévues au budget, de la constatation des besoins concernés, de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions et de la détermination des diplômes exigés.

8-ADHESION AU SERVICE CHOMAGE DU CENTRE DE GESTION

Code nomenclature : 4.4.1.

Le Conseil municipal unanime autorise le Maire à :

- Signer la convention relative à l'adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime ;
- Conclure la présente convention au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction ;
- Inscrire au budget les crédits nécessaires ;
- Prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

9-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Code nomenclature : 4.1.7.

Le Conseil Municipal unanime :

- Valide la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2023, par la suppression et la création des postes ci-dessus (Annexe ci-jointe) ;
- Autorise Monsieur le Maire à recourir si nécessaire à l'emploi contractuel afin d'assurer la continuité du service public, et des besoins du service, en application des articles L.332-14 et L.332-8-2° du code général de la fonction publique territoriale ;
- Inscribe les crédits au budget 012.

10-RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE COORDONNATEUR DE SECURITE POUR LE FESTIVAL DU CERF-VOLANT ET DU VENT

Code nomenclature : 4.4.1.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- Fixer la rémunération de chaque vacation sur un taux horaire d'un montant brut de 23 € ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget, au chapitre 012 ;
- D'autoriser le maire à signer l'arrêté nécessaire au recrutement.

11-MARCHE DE RESTAURATION COLLECTIVE - AVENANT N°2 – MODIFICATION DE LA PÉRIODICITÉ DE RÉVISION DES PRIX ET REVALORISATION DES PRIX DES REPAS

Code nomenclature : 8.1.4

Le Conseil municipal unanime approuve ces modifications et autorise le Maire à signer l'avenant n°2 avec le Prestataire ELIOR - ELRES.

12-CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL « LA RUCHE » - TARIFS SÉJOURS ÉTÉ 2023 RATTACHÉS A LA RÉGIE DES SERVICES A L'ENFANCE

Code nomenclature : 7.1.5

Le Conseil municipal unanime, approuve :

- Les tarifs pour ces activités ;
- Le rattachement des tarifs et des recettes à la régie des services à l'enfance.

13-PARC AUTOMOBILE MUNICIPAL 2023 – CESSION DE VEHICULES

Nomenclature : 3.2.2

Le Conseil municipal unanime autorise le Maire à :

- Réaliser la vente de ce véhicule à la société Godar Distribution (22290 Goudelin) pour un montant de 3 572 € TTC.
- Effectuer la cession du véhicule et réaliser la sortie d'inventaire : immobilisation n° VILLE. 201182

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisé, Stéphane VILLAIN lève la séance à 20h10 minutes et informe les membres que le prochain Conseil municipal se tiendra le jeudi 13 avril 2023.

Le Maire,

A circular official stamp of the Municipality of La Roche-sur-Forêt is visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Stéphane Villain'.

Stéphane VILLAIN